

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

VERSION 2026

Les conditions générales de location s'appliquent en complément du REGLEMENT INTERIEUR du camping figurant dans notre brochure et sur notre site internet www.capsoleil.fr

1 - La réservation devient effective uniquement avec l'accord du camping, après réception du contrat, des conditions signées et du montant de l'acompte de 30% + frais de dossier (35 euros) ou lors de la validation de la réservation effectuée en ligne. Le solde doit être réglé au plus tard 30 jours avant l'arrivée. Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral doit être versé au moment de la réservation. Le règlement d'une réservation devra s'effectuer en ligne par carte bancaire pour le paiement de l'acompte. Pour le reste du versement sont acceptés les chèques français à l'ordre du camping Cap Soleil, les chèques vacances et les espèces.

2 - Le camping est libre de refuser une demande de réservation, en fonction de la disponibilité ou de toute autre circonstance.

3 - Le contrat est nominatif et ne peut être cédé. Toute cession occulte dont s'apercevra la Direction du camping sera pénalisée par une exclusion immédiate.

4 - Le nombre de personnes occupant un locatif ou un emplacement ne peut excéder la capacité maximum autorisée enfants et bébé inclus.

- Africa / Africa + / Savana + / Safari : 6 personnes

- Wanda : 4 personnes

- Coco Duo : 2 personnes

- Tribu XL : 8 personnes

Une personne supplémentaire peut être exceptionnellement autorisée moyennant règlement de ses nuitées selon le barème affiché à l'entrée du camping et au bureau d'accueil. Cette autorisation relève de l'autorité du gestionnaire ou de son représentant.

5 - Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

6 - Les places sont attribuées sans distinction. La Direction se réserve la possibilité de modifier l'affectation du locatif ou de l'emplacement à l'arrivée du campeur.

7 - Les visiteurs doivent impérativement être déclarés à la réception et s'acquitter de la redevance en vigueur ainsi que port du bracelet obligatoire pour entrer dans l'enceinte du camping. Ils sont sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent et s'engagent à respecter le règlement intérieur du Camping. Leur véhicule devra être garé à l'extérieur. Les visiteurs sont soumis à l'accord de la direction. En effet le camping se réserve le droit de pouvoir refuser certains visiteurs pour des raisons diverses liées à l'activité sur le camping.

8 - En l'absence de message écrit du campeur précisant qu'il a dû différer son arrivée, sa location devient disponible 24 heures après la date d'arrivée mentionnée au contrat. Les sommes versées restent acquises au camping.

9 - Tout séjour commencé est intégralement dû. Ainsi, un départ prématuré des résidents pendant la période de location ne peut donner lieu à aucun remboursement quelle que soit la raison invoquée.

10 - Pour toute annulation, le client s'engage à prévenir par écrit le camping dans les plus brefs délais.

<u>Frais d'annulation</u> :	+ 30 jours avant arrivée	30 % du montant total du séjour
	De 30 jours au jour d'arrivée	100 % du montant total du séjour

S'il a opté pour la garantie annulation au moment de sa réservation (5€ / nuit / dossier), il devra se référer aux conditions commerciales d'annulation consultables sur notre site internet (rubrique, documents utiles).

11 - A l'arrivée : Le ménage et l'inventaire sont réalisés avant votre arrivée.

En cas de problème, ne rien toucher et le signaler immédiatement à la réception. Pour des raisons de sécurité et conformément à la loi, il faudra présenter obligatoirement les pièces d'identité de chaque participant au séjour ou le livret de famille ainsi que la carte grise du véhicule afin d'être autorisé à pénétrer dans l'enceinte du camping.

12 – Au départ : **Aucun rdv départ** n'est prévu pour état des lieux : le jour du départ, **l'emplacement ou le locatif** devra être libéré et les clés remises à la réception **avant 10h00**, sous peine d'être facturé une journée supplémentaire. **L'hébergement devra être rendu en parfait état de propreté et remis en place selon les consignes indiquées sur l'inventaire.** *Tout objet cassé, détérioré, ou remise en état des lieux, si cela s'avérait nécessaire, sera à la charge du client.*

Le client accepte et autorise à ce que l'inventaire soit réalisé après son départ par notre gouvernante qui sera à même de demander le prélèvement d'un forfait ménage selon le barème suivant (et/ou des frais pour dégradations) :

- Pour ¼ d'heure de ménage	Forfait de 65 €
- Pour ½ heure de ménage	Forfait de 120 €
- Pour 1 heure de ménage	Forfait de 200 €

Ces frais seront prélevés sur la caution, dont le montant maximum est de 400 € pour les mobil-home et pour les sanitaires privés et 100 euros pour les emplacements camping.

13 – Caution :

Un dépôt de garantie est **obligatoire**.

Pour ceux ayant réservé et payé à travers notre site internet, le dépôt de garantie sera prélevé selon besoin dans la limite de 400 €.

Pour les autres, un dépôt de garantie en espèces ou empreinte bancaire sera impératif, pour les bracelets du camping, le ménage ou les éventuelles détériorations.

Location ou emplacement avec sanitaires privés : 400 €

Emplacement de camping : 100 €.

14 - Le port du bracelet au poignet est obligatoire durant tout le séjour.

15 - La perte d'un bracelet Cap Soleil sera facturée **50 €** par unité non restituée.

16 - Le client s'engage à respecter et à faire respecter par les personnes occupant le locatif ou l'emplacement **le règlement intérieur du camping** ainsi que les différentes consignes de sécurité.

17 - Pour la baignade, seuls les slips de bains et les caleçons près du corps (hommes) et maillots de bains 1 ou 2 pièces "classiques" (femmes) sont autorisés pour la baignade. Tout autre vêtement (sous-vêtements, shorts, bermudas, caleçons larges, maillots jupette, maillots avec volants, vêtements UV...) est interdit. La non-conformité entraînera une exclusion de l'espace aquatique jusqu'au port d'un maillot réglementaire.

18 - Le campeur doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile et est seul responsable de la surveillance de ses objets personnels. Le camping décline toute responsabilité en cas d'incident, de vol, incendie, intempérie, dégradation de biens ou de véhicules où il ne serait pas mis en cause.

19 - Droit à l'image : les clients du Cap Soleil autorisent la parution de leur image, dans l'hypothèse des besoins de communication de l'établissement.

20 – Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L.121-19 du code de la consommation, la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

21 – Il peut advenir que certaines activités et installations proposées par le camping et indiquées dans nos descriptifs soient supprimées, notamment pour des raisons techniques, climatiques, cas de force majeure ou qu'elles ne fonctionnent pas en avant et après saison. Ainsi la responsabilité du camping ne saurait être engagée.

22 - En **cas de litige**, seul le tribunal est compétent. Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels doit être signalée par écrit (LRAR) au camping.

23 – Médiateur : en cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant.
